Le droit des sociétés au sénégal.

Introduction

Le droit des sociétés est une branche essentielle du droit des affaires qui réglemente la création, l'organisation, le fonctionnement et la dissolution des sociétés. Il encadre les relations entre les associés, les droits et obligations des sociétés vis-à-vis des tiers, ainsi que les mécanismes de responsabilité. Comprendre ce domaine est crucial pour les entrepreneurs, investisseurs et toute personne impliquée dans des activités commerciales.

Partie 1 : Les Sources du Droit des Sociétés au Sénégal

Quelles sont les principales sources du droit des sociétés au Sénégal?

- L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales :
- Établi en 1997 et révisé en 2014, cet acte uniforme constitue la référence légale pour toutes les sociétés opérant dans les pays membres de l'OHADA, y compris le Sénégal. Il vise à harmoniser le droit des sociétés dans la région pour faciliter les échanges commerciaux et réduire les incertitudes juridiques.
 - Le Code des Obligations et des Contrats :
- Ce code régit les contrats et obligations, y compris les dispositions applicables aux sociétés. Il traite des engagements contractuels, des responsabilités et des sanctions en cas de non-respect des obligations.
 - La loi n° 96-05 du 22 janvier 1996 :
- Cette loi apporte des modifications aux dispositions concernant les sociétés commerciales au Sénégal, précisant les règles de formation, de fonctionnement et de dissolution des sociétés.
 - Les règlements internes des sociétés :
- Chaque société a la possibilité d'adopter des statuts qui précisent ses règles de fonctionnement, ses objectifs et les modalités de prise de décision.

Partie 2 : Les Types de Sociétés au Sénégal

Quels sont les principaux types de sociétés reconnus au Sénégal?

- Société à Responsabilité Limitée (SARL) :
- Caractéristiques : La SARL est la forme la plus courante de société au Sénégal. Elle peut être constituée par un minimum de 1 associé (personne physique ou morale) et un maximum de 50. Les associés ont une responsabilité limitée à leurs apports, ce qui protège leur patrimoine personnel.
 - Régime fiscal : Les bénéfices sont soumis à l'impôt sur les sociétés (IS).
 - Société Anonyme (SA) :
- Caractéristiques : La SA est une forme adaptée pour rassembler un grand nombre d'associés. Son capital est divisé en actions, et les actionnaires sont responsables uniquement à hauteur de leurs apports. La SA nécessite au moins 7 actionnaires pour sa constitution.
- Régime fiscal : Les bénéfices sont également soumis à l'impôt sur les sociétés (IS), mais les dividendes peuvent être soumis à une imposition distincte.
 - Société en Nom Collectif (SNC) :
- Caractéristiques : Dans une SNC, les associés sont solidairement et indéfiniment responsables des dettes de la société. Cette forme est souvent utilisée par des professions libérales.

- Régime fiscal : Les bénéfices sont imposés entre les associés au niveau personnel.
- Société par Actions Simplifiée (SAS) :
- Caractéristiques : La SAS offre une grande flexibilité dans la gestion et l'organisation. Les associés peuvent définir librement les règles de fonctionnement dans les statuts. Il n'y a pas de minimum de capital exigé.
- Régime fiscal : Les bénéfices sont soumis à l'impôt sur les sociétés (IS), mais la SAS permet une option d'imposition des bénéfices au niveau des associés.

Partie 3 : La Création d'une Société

Quelles sont les étapes pour créer une société au Sénégal?

- Choix de la forme juridique :
- Il est essentiel de déterminer la forme juridique de la société en fonction des besoins et des objectifs des fondateurs. Cela influencera la responsabilité des associés, le régime fiscal et les modalités de gestion.
 - Rédaction des statuts :
- Les statuts doivent être rédigés avec soin, précisant l'objet social, le capital, les modalités de fonctionnement et d'administration, ainsi que les droits et obligations des associés.
 - Constitution du capital social :
- Le capital social doit être constitué selon la forme juridique choisie. Pour les SARL et SA, un capital minimum est requis. Les apports peuvent être en numéraire ou en nature.
 - Immatriculation :
- La société doit être immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM). Cette immatriculation confère à la société une personnalité juridique.
 - Obtention d'un numéro d'identification fiscale (NIF) :
- Obligatoire pour le fonctionnement de la société et le paiement des impôts. Le NIF est délivré par la Direction Générale des Impôts et des Domaines.

Partie 4 : Fonctionnement de la Société

Comment fonctionne une société au Sénégal ?

- Organes de gestion :
- Les sociétés sont gérées par des organes tels que l'assemblée générale des associés/actionnaires, le conseil d'administration et le directeur général. Les organes de direction sont responsables de la prise de décisions stratégiques et opérationnelles.
 - Assemblées générales :
- Les décisions importantes, comme l'approbation des comptes, la distribution des dividendes, ou les modifications des statuts, sont prises lors des assemblées générales. Il existe deux types d'assemblées : ordinaires et extraordinaires, chacune ayant des règles spécifiques de convocation et de quorum.
 - Tenue de comptabilité :
- Les sociétés doivent tenir une comptabilité régulière et respecter les obligations fiscales et sociales. Cela inclut la préparation des états financiers annuels, qui doivent être soumis à l'assemblée générale pour approbation.

Partie 5 : Les Droits et Obligations des Associés

Quels sont les droits et obligations des associés dans une société?

- Droits des associés :
- Droit de vote lors des assemblées générales, droit à l'information sur la gestion de la société, droit à des dividendes en fonction des parts détenues, et droit à la participation à la liquidation en cas de dissolution.
 - Obligations des associés :
- Obligation de respecter les statuts, obligation de libérer les apports en capital dans les délais prévus, et obligation de contribuer aux pertes de la société selon les modalités établies.

Partie 6 : La Dissolution et Liquidation des Sociétés

Quelles sont les procédures de dissolution et liquidation d'une société au Sénégal?

- Dissolution :
- La dissolution d'une société peut être décidée par les associés lors d'une assemblée générale, sur décision judiciaire (par exemple, en cas de faillite) ou par l'effet de la loi (expiration du terme pour les sociétés à durée limitée).
 - Liquidation:
- La liquidation consiste à régler les dettes de la société et à répartir le reste des biens entre les associés. Un liquidateur est désigné pour mener à bien cette opération, qui inclut la vente des actifs, le paiement des créanciers et la distribution du solde aux associés.

Conclusion

Le droit des sociétés est crucial pour les entrepreneurs et les investisseurs, car cela leur permet de naviguer dans le cadre juridique qui régit leurs activités, de protéger leurs droits, de respecter leurs obligations, et d'éviter les litiges. Cela contribue également à créer un environnement commercial stable et fiable, essentiel pour le développement économique.

Sources légales

- Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales : Pour les dispositions générales sur les sociétés.
- Code des Obligations et des Contrats : Pour les règles régissant les obligations et les contrats des sociétés.
 - Loi n° 96-05 du 22 janvier 1996 : Pour les modifications apportées au droit des sociétés.
- Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) : Pour les informations sur l'immatriculation des sociétés.
- Sites officiels et publications juridiques : Fournissant des analyses et des commentaires sur le droit des sociétés au Sénégal.

FATOU SEYE SARR